



Cession d'entreprise et Conseiller en Gestion de Patrimoine

Conseils pratiques publié le **05/04/2012**, vu **2413 fois**, Auteur : [Isabelle Gauthier BG2C finances](#)

C'est l'histoire d'un mec...et plus précisément d'**un pharmacien**, qui envisageait de céder son officine pour partir à la retraite. Il avait acheté ses parts alors qu'il était jeune pharmacien, et s'était dévoué corps et âme pour développer son officine. On m'a rapporté qu'il prenait même sa moto pour livrer le dimanche des médicaments aux maisons de retraite, quand l'urgence le voulait.

Il s'était fixé une échéance, celle du remboursement de son prêt in fine. Etudier la cession sous les angles juridiques et fiscaux? C'était tout étudié, puisqu'il fallait rembourser le prêt. Et puis, la profession évoluait dans un sens qui ne lui convenait pas, moins de conseil, plus de commerce, jusqu'où irait-on ?

Elaborer un projet post-retraite, à quoi bon ? Une fois la fiscalité payée, le reliquat servirait éventuellement à un énième projet immobilier, de défiscalisation, et puis voilà tout...

Voilà tout ? Au fil des semaines, des mois, il s'est mis à regretter les échanges qu'il avait avec sa clientèle, les coups de stress de la gestion des stocks, quand il fallait passer les commandes pour hier. Enfin tout lui manquait, jusqu'à l'habitude de se lever tôt, aux aurores, pour aller lever le volet roulant de sa boutique.

Malheureux depuis sa cession qui, bien qu'anticipée de longue date, était mal préparée, il a fini par...**racheter sa propre pharmacie !**

Afin d'éviter une telle mésaventure qui, peu ou prou, s'est quand même relativement bien terminée dans le cas précité, n'hésitez pas à consulter un professionnel de la cession d'entreprise. Votre conseiller en Gestion de Patrimoine, à défaut d'être incollable sur l'entier processus de cession, saura vous faire réfléchir sur votre projet de cession dans sa globalité. Il saura également vous aiguiller vers les bons professionnels au bon moment.